

## Documents d'accompagnement à la ressource

### Séance 1 :

Pour la première séance, en guise de découverte de l'activité et de problématisation, est proposée aux élèves cette phrase latine tirée de La Germanie de Tacite (XXVIII), accompagnée d'une carte de l'Allemagne moderne et de ses principales villes :

Ne Vbii quidem, quamquam Romana Colonia esse meruerint ac libentius Agripinenses conditoris sui nomine uocentur origine erubescunt transgressi olim et experimento fidei super ipsam Rheni ripam conlocati, ut arcerent, non ut custodirentur.

La mise en commun permet de mettre en lumière l'origine latine du nom de la ville de Cologne / Köln (Colonia Claudia Ara Agrippinensium), ainsi que d'introduire la problématique des liens entre cultures romaine et ubienne. Elle est également l'occasion d'attirer l'attention des élèves sur la situation particulière de la ville, à proximité du Limes, et de présenter la mention faite par César de l'attitude et de l'aide que les Ubiens prodiguent aux armées romaines :

Vbii, qui ante obsides dederant atque in deditionem uenerant, purgandi sui causa ad eum legatos mittunt, qui doceant neque auxilia ex sua ciuitate in Treueros missa neque ab se fidem laesam: petunt atque orant ut sibi parcat, ne communi odio Germanorum innocentes pro nocentibus poenas pendant; si amplius obsidum uellet, dare pollicentur. **César, Guerre des Gaules, VI, 9**

Les Ubiens, qui, avant cela, lui avaient donné des otages et s'étaient rendus à lui, envoient des députés pour se justifier, et lui exposer qu'ils n'ont ni prêté des secours aux Trévires, ni violé leur foi. Ils demandent avec prière qu'on les épargne, et que, dans la haine générale contre les Germains, on ne fasse point supporter aux innocents les châtements dus aux coupables ; si César exige de nouveaux otages, ils offrent de les donner.

Les élèves sont ensuite invités à visionner un film documentaire de la chaîne allemande WDR retraçant la vie dans la colonie romaine au Ier siècle.

[Die Römer am Rhein - Wie sie Köln bis heute prägen | Heimatflimmern | WDR - YouTube](#)

### Séance 2 :

#### Exemples d'association latin/allemand :

Regierung > regere

Schule > schola

Strasse > strata

Kaiser > Caesar

Markt > Mercatus

Zoll > telonium

Münze > moneta

Kerker > carcer

Pforte > porta

Fenster > fenestra

**Document allemand authentique :** Römisch Germanisches Museum :  
<http://www.museenkoeln.de/downloads/home/via.pdf>

**Aquarelle de JC Golvin :** *Voyage en Gaule romaine* (p.34/35).

### Séance 3 :

Les extraits littéraires et les questions d'accompagnement sont les suivants :

#### Texte 1 :

**Question : dans quelle mesure les Germains semblent-ils barbares, selon Tacite ?**

Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniae populos nullis aliis aliarum nationum conubiis infectos propriam et sinceram et tantum sui similem gentem exstitisse arbitrantur. Unde habitus quoque corporum, tamquam in tanto hominum numero, idem omnibus: truces et caerulei oculi, rutilae comae, magna corpora et tantum ad impetum ualida: laboris atque operum non eadem patientia, minimeque sitim aestumque tolerare, frigora atque inedia caelo soloue adsueuerunt.

Pour moi, je me range à l'opinion de ceux qui pensent que les peuples de la Germanie, pour n'avoir jamais été souillés par d'autres unions avec d'autres tribus, constituent une nation particulière, pure de tout mélange, et qui ne ressemble qu'à elle-même. De là vient que l'apparence, elle aussi, pour autant que la chose est possible en un si grand nombre d'hommes, est la même chez tous : yeux farouches et bleus, cheveux d'un blond ardent, grands corps et qui n'ont de vigueur que pour un premier effort : leur endurance n'est pas la même à la peine et au travail, ils ne supportent pas du tout la soif et la chaleur, mais le froid et la faim, habitués à cela par la nature de leur ciel et de leur sol.

**Tacite, *La Germanie*, IV, d'après la traduction de Jacques Perret, ed. Les Belles Lettres**

#### Texte 2 :

**Question : quels aspects de la vie en Germanie Tacite choisit-il de mettre en avant ?**

Terra etsi aliquanto specie differt, in uniuersum tamen aut siluis horrida aut paludibus foeda (...) ; satis ferax, frugiferarum arborum inpatiens, pecorum fecunda, sed plerumque improcera. Ne armentis quidem suus honor aut gloria frontis: numero gaudent, eaeque solae et gratissimae opes sunt. Argentum et aurum propitiine an irati di negauerint dubito. (...) Possessione et usu haud perinde adficiuntur. (...) Quamquam proximi ob usum commerciorum aurum et argentum in pretio habent formasque quasdam nostrae pecuniae adgnosunt atque eligunt. Interiores simplicius et antiquius permutatione mercium utuntur.

Le pays, en dépit d'une certaine diversité, est cependant, en général, hérissé de forêts ou enlaidi par des marécages (...) ; fertile en grains, rebelle aux arbres fruitiers, fécond en troupeaux, mais le plus souvent de petite taille. Les bœufs mêmes sont sans noblesse et leur front privé de ses glorieuses cornes : les Germains aiment surtout le grand nombre de bêtes, et c'est la seule richesse qui les comble. Les dieux leur ont refusé l'usage de l'or et de l'argent, et je ne sais pas si c'est une disgrâce ou une faveur. (...) La possession et l'usage de ces métaux ne les occupent pas comme nous (...). Cependant les plus proches de nous apprécient l'or et l'argent pour leur commerce, ils connaissent et préfèrent quelques-unes de nos monnaies ; ceux de l'intérieur, plus fidèles à la simplicité des anciens, pratiquent l'échange de marchandises.

**Tacite, *La Germanie*, V, *ibidem***

### Texte 3 :

**Question : en quoi la description des mœurs des Germains constitue-t-elle, en creux, une critique des mœurs romaines ?**

Quamquam seuera illic matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaueris. Nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt (...) Ergo saepta pudicitia agunt, nullis spectaculorum inlecebris, nullis conuiuiorum iritationibus corruptae. Litterarum secreta uiri pariter ac feminae ignorant. Paucissima in tam numerosa gente adulteria, quorum poena praesens et maritis permissa (...) Nemo enim illic uitia ridet, nec corrumpere et corrumpi saeculum uocatur. (...) ibi boni mores ualent quam alibi bonae leges.

Pourtant les mariages, là-bas, sont chastes et il n'est rien dans leurs mœurs qui mérite plus d'éloges. Car, presque seuls entre les barbares, ils se contentent chacun d'une épouse (...). Celles-ci observent donc souvent une grande vertu, n'étant corrompues ni par les charmes des spectacles, ni par les débauches des banquets. Les hommes comme les femmes ignorent les mystères des lettres. Dans une nation pourtant nombreuse, les adultères sont rares, le châtement en est immédiat et réservé au mari (...). Là-bas, personne ne rit des vices, et ce n'est pas à la mode de corrompre et d'être corrompu (...). Les bonnes mœurs sont plus respectées que les bonnes lois.

**Tacite, *La Germanie*, XVIII et XIX, ibidem**

### Texte 4 :

**Question : d'après César, est-il avantageux de devenir Romain ?**

Ac fuit antea tempus, cum Germanos Galli uirtute superarent. (...) Nunc quod in eadem inopia, egestate, patientia qua Germani permanent, eodem uictu et cultu corporis utuntur; Gallis autem prouinciarum propinquitas et transmarinarum rerum notitia multa ad copiam atque usus largitur, paulatim adsuefacti superari multisque uicti proeliis ne se quidem ipsi cum illis uirtute comparant.

Il fut un temps où les Gaulois surpassaient les Germains en bravoure (...). Mais aujourd'hui, alors que les Germains continuent de supporter une vie de pauvreté et de privation, qu'ils n'ont rien changé à leur alimentation et de leurs vêtements ; les Gaulois, au contraire, à cause du voisinage de nos provinces et du commerce maritime, ont appris à connaître et à bénéficier de l'opulence ; et, peu à peu, ils se sont accoutumés à être les plus faibles et, maintes fois vaincus, ils renoncent à se comparer aux Germains pour la valeur militaire.

**César, *La Guerre des Gaules*, VI, 24, d'après la traduction de L.A. Constans**

#### Séance 4 :

#### Voici les documents d'accompagnement :

Sous le consulat d'Aulus Vitellius et de L. Vipstanus, il fut question de compléter le sénat. Les principaux habitants de la Gaule chevelue, qui depuis longtemps avaient obtenu des traités et le titre de citoyens, désiraient avoir dans Rome le droit de parvenir aux honneurs. Cette demande excita de vives discussions et fut débattue avec chaleur devant le prince. On soutenait "que l'Italie n'était pas assez épuisée pour ne pouvoir fournir un sénat à sa capitale. Les seuls enfants de Rome, avec les peuples de son sang, y suffisaient jadis (...). fallait-il y faire entrer en quelque sorte la captivité elle-même avec cette foule d'étrangers ? A quels honneurs pourraient désormais prétendre ce qui restait de nobles et les sénateurs pauvres du Latium ? Ils allaient tout envahir. (...) Le prince fut peu touché de ces raisons. Il y répondit sur-le-champ ; et, après avoir convoqué le sénat, il les combattit encore par ce discours : "Mes ancêtres, dont le plus ancien, Clausus, né parmi les Sabins, reçut tout à la fois et le droit de cité romaine et le titre de patricien, semblent m'exhorter à suivre la même politique en transportant ici tout ce qu'il y a d'illustre dans les autres pays. En reculant jusqu'aux Alpes les bornes de cette contrée, ce ne sont plus seulement des hommes, mais des nations et de vastes territoires que Rome a voulu associer à son nom. La paix intérieure fut assurée, et notre puissance affermie au dehors, quand les peuples d'au-delà du Pô firent partie de la cité, quand la distribution de nos légions dans tout l'univers eut servi de prétexte pour y admettre les meilleurs guerriers des provinces, et remédier ainsi à l'épuisement de l'empire. Leurs descendants sont parmi nous, et leur amour pour cette patrie ne le cède point au nôtre. Des fils d'affranchis obtiennent les magistratures : et ce n'est point une innovation, comme on le croit faussement. Rappelons-nous toutes les guerres ; aucune ne fut plus promptement terminée que celle des Gaulois, et rien n'a depuis altéré la paix. Déjà les mœurs, les arts, les alliances, les confondent avec nous ; qu'ils nous apportent aussi leurs richesses, et leur or. Les plus anciennes institutions furent nouvelles autrefois. Le peuple fut admis aux magistratures après les patriciens, les Latins après le peuple, les autres nations d'Italie après les Latins. Notre décret vieillira comme le reste, et ce que nous justifions aujourd'hui par des exemples servira d'exemple à son tour.

Tacite, *Annales*, XI, 23-24



STÈLE DE BELLA, Cologne, Ier siècle  
Römisch Germanisches Museum

La stèle porte l'inscription suivante :

*Pour Bella, fille de Vonucius, Rémoise. Son mari, Longinus, a fait ériger (?) ce monument par piété*

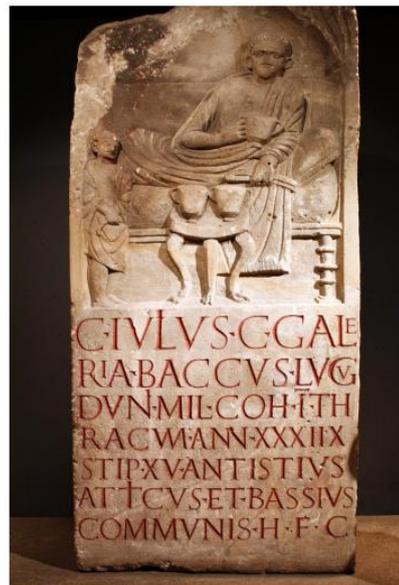
Une telle stèle funéraire est typique de la culture romaine et étrangère aux coutumes germaniques, mais a été érigée pour une Rémoise installée à Cologne.

STÈLE DE CAIUS IULIUS BACCUS, Cologne  
Römisch Germanisches Museum

texte :

C[aius] . IULIVS C[ai] . GALE / RIA . BACCVS .  
LVGV / DVNI . MIL[es] . COH[ortis] . I . TH / RACVM  
ANN[orum] XXXIIX / STIP[endiorum] XV ANTISTIVS  
/ ATTICVS . ET . BASSIVS / COMMVNIS . H[eredes] .  
F[aciendum] . C[uraverunt]

La stèle de ce légionnaire romain d'origine gauloise, retrouvée à Cologne, mentionne des éléments essentiels de l'identité et de la citoyenneté romaine, notamment les *tria nomina*.



**Sur la nationalité allemande :** <https://www.auswaertiges-amt.de/fr/02-entree-sejour/04-nationalite-allemande-seite>

**Sur la nationalité française :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>

#### SOURCES ET RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- TACITE, *La Germanie*, traduction de Jacques Perret, ed. Les Belles Lettres
- CESAR, *La Guerre des Gaules*, traduction de L.A. Constans, ed. Les Belles Lettres
- GOLVIN J.C., COULON G., *Voyage en Gaule Romaine*, ed. Actes Sud, 2016
- ECK Werner, *Die Gestaltung der Welt, Augustus und die Anfänge des römischen Köln*, Greven Verlag Köln, 2014
- WOLTERS Reinhard, *Die Römer in Germanien*, ed. C.H. Beck, coll. Wissen
- SITE DU RÖMISCH GERMANISCHES MUSEUM : <https://roemisch-germanisches-museum.de/Startseite>
- SITE DE LA VILLE DE COLOGNE : <https://www.stadt-koeln.de/>